

RÈGLEMENT DES TEMPS PERISCOLAIRES
(DEPLACEMENTS PERISCOLAIRES, RESTAURATION SCOLAIRE,
ANIMATIONS PERISCOLAIRES & ETUDES DIRIGÉES)
MODIFICATIONS

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2001, les principes relatifs à l'organisation des services municipaux proposés aux élèves des écoles primaires durant les temps périscolaires ont été posés, à savoir :

- les transports scolaires,
- la restauration scolaire
- les études dirigées.

Il a été nécessaire de procéder à des modifications de ce règlement par délibérations des 24 novembre 2004, 25 juin 2008, 30 mars 2011, 28 mars 2012, 09 avril 2014, 1^{er} avril 2015, 07 juillet 2017, 03 avril 2019 et du 29 Juin 2022.

Ce règlement souligne les droits et devoirs des utilisateurs de ces services qui n'ont aucun caractère obligatoire, mais possèdent une vocation sociale et éducative.

Aussi, compte tenu des éléments qui suivent, une modification et une mise à jour du règlement des temps périscolaires est donc nécessaire :

- La suppression du circuit de transports « Pierre Loti / Lamartine-Vendiesse / Jean Macé » suite aux constats des années scolaires précédentes, une très forte diminution du nombre d'élèves empruntant ce mode de transport ;
- Le déplacement périscolaire entre la Maison de quartier de Petit-Fort-Philippe et le groupe scolaire pris en charge par la Ville de Gravelines après l'arrêt de ce service géré par l'Association Atouts Ville ;
- Concernant la restauration scolaire, la validation des Projets d'Accueil Individualisé par la Commission P.A.I à Lille suite au départ du Médecin scolaire de Gravelines.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le règlement des Temps Périscolaires modifié et actualisé qui entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2024/2025.

La Commission Extra-Municipale « Education » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve les modifications du règlement des Temps Périscolaires ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 26 NOVEMBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **28 NOV. 2024**

Conseil Municipal convoqué le : 20 Novembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024 – 18h15

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA à partir de 18h28, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mr WILMOT,
Monsieur Bruno MARSYLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme BARBIER,
Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr BOONEFAES,
Monsieur Julien GERAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr MERLEN,
Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme BEAUSSART,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr VEYER,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.